

Veuillez noter qu'avant de vous présenter à nos bureaux,
il est souhaitable de prendre rendez-vous directement avec la personne concernée.



POLITIQUE DE RETOUR DE TAXES FONCIÈRES
Territoire non organisé de la MRC du Domaine-du-Roy
DEMANDE DE VERSEMENT

Requérant

Nom de l'association : _____

Représentant : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Secteur : _____ Nombre de propriétaires qui bénéficieront des travaux : _____

Autorisation

Selon le type de travaux diverses autoriations seront nécessaires.
(joindre une copie à votre demande de versement)

	Cocher si non nécessaire	N° certificat
Permis d'intervention		
MFFP 418 679-3700, option 4		
BNE (sable et gravier)		
MRC 418 275-5044, poste 2126		

Description des travaux réalisés

Description détaillée (kilométrage, distance, coordonnées, intervention, etc.) des travaux :
(joindre une annexe si nécessaire, photos et coordonnées GPS obligatoires)

Date d'exécution des travaux

Du: _____ Au: _____

Intervention	N° Photos	Coordonnées	
		Nord	Est

Sommaire des travaux réalisés

Entrepreneur:	Estimation (demande)	Coûts réels # facture

Achat de matériaux	_____	_____
Location d'équipement et machinerie lourdes	_____	_____
Honoraires professionnels, permis et droits	_____	_____
Travaux de débroussaillage	_____	_____
Divers	_____	_____
	Sous total	_____
Si les taxes vous sont remboursées, inscrire 0 \$	TPS	_____
	TVQ	_____
	Total	=====
Contribution financière de l'association		_____
Versement demandé		=====

Signature _____

Date _____

Documents (obligatoires) :

1. Localisation des travaux (coordonnées GPS) avec photos pendant après les travaux;
2. Copie des factures payées et des paiements;
3. Permis d'intervention, autorisation et/ou tout autre document pertinent.
4. Pour toute traverse de cours d'eau (pont et ponceau), un calcul de débit est nécessaire.

N.B. Veuillez noter que les versements, en 2025, seront effectués le 22 août, le 3 octobre et le 25 novembre.
Les demandes de versement dûment complétées et accompagnées de tous les documents nécessaires
doivent être reçu au moins 5 jours ouvrables avant cette date.
* Une retenue de 10 % peut être faite jusqu'à la validation des travaux. *